

Accompagner les collaborateurs-trices dans leur projet professionnel

Programme générique en date du 5 janvier 2024. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale	Accompagner les collaborateurs-trices dans leur projet professionnel
Pré-requis	aucun mais un questionnaire préalable est prévu pour répondre au mieux aux attentes des participant-es
Objectifs généraux	Que ce soit pour travailler des questions de mobilité interne ou de fidélisation par exemple, l'entreprise peut accompagner ses collaborateurs-trices dans leur projet professionnel. La formation permet d'appréhender la posture, les méthodes et outils pour réaliser cet accompagnement.
Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables	A la fin de la formation, les stagiaires seront en capacité de : <ul style="list-style-type: none"> • Définir la posture d'accompagnement • Réaliser un entretien d'orientation et d'accompagnement • Connaître les différents outils et dispositifs disponibles • Définir les limites de l'accompagnement
Modalités d'inscription et délai d'accès	à définir en fonction des besoins
Méthodes mobilisées	Formation théorique : contenu RH et cadre légal Formation pratique : échanges de pratiques, test d'outils, cas pratique, mise en situation Formation adaptée : en fonction des réponses au questionnaire préalable
Ressources pédagogiques	Documents fournis : <ul style="list-style-type: none"> • Support de formation • Bibliographie / Webographie : outils et ressources disponibles • Exemples et/ou trame d'outils • Mémo global
Modalités d'organisation	1 journée en présentiel – 7h
Matériel pédagogique	Support de formation, dont bibliographie / webographie Cas pratique et exercices Outils types
Modalités d'évaluation	Questionnaire préalable pour répondre au mieux aux attentes des participant-es et définir le niveau de connaissance préalable de chacun-e Suivi Post-Formation : Suivi des participant-es par mail ou téléphone sous forme de "hot line" (coordonnées directes de la formatrice pour toute question)
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005. Accès aux formations À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques. Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous. En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap de Coopaname : Carine Julien / of@coopaname.coop .
Tarif indicatif	490 € HT (588 € TTC) 70 € HT (84 € TTC) de l'heure Tarif inter-entreprises par stagiaire. Contactez-nous pour un tarif de groupe
Durée	7 heures

Intervenant(e)



Danielle RICHIN

Consultante RH

Danielle Richin développe la marque RH-AD Conseil, au sein de Coopaname, depuis 2015.

Elle met en lien les concepts et méthodologies issus des sciences sociales, une bonne dose de droit social et l'expertise terrain en Ressources Humaines pour apporter des solutions adaptées aux individus et aux organisations.

Conseil, accompagnement des dirigeant-es ou des encadrant-es, hotline RH, formation professionnelle, le choix de la méthode dépend de votre projet, de vos besoins.

Son CV

www.linkedin.com/in/daniellerichin

Site Web

<http://www.rh-ad-conseil.fr>

Contenus

Accompagnement des collaborateurs

- Gestion de carrière, mobilité: cadre et définitions
- Les enjeux pour l'entreprise
- La gestion des "talents"

La posture de l'accompagnement en entreprise

- Comment accompagner plutôt qu'évaluer ? - Simulation d'entretien
- Les étapes et la trame d'un entretien d'accompagnement
- Les différents stades du projet du collaborateur - Cas pratiques

Les méthodes et les outils de l'accompagnement

- Identification et utilisation des ressources internes à l'entreprise
- La place du manager dans l'accompagnement du projet professionnel de ses collaborateurs
- Les outils pour construire / valider le projet professionnel

Les dispositifs de l'accompagnement

- Les ressources externes
- Les limites de l'accompagnement